



L'actu du moment :

Ouverture du dispositif Prêts de REconstitution de Trésorerie des Exploitations Agricoles (PRETEA) :

Pour répondre à des difficultés conjoncturelles faisant suite à la multiplication des crises sanitaires, climatiques et économiques, le Gouvernement a décidé de la mise en place d'un dispositif exceptionnel de soutien à la trésorerie des exploitations agricoles.

Il consiste en un effort conjoint des banques volontaires et de l'Etat pour permettre aux exploitations agricoles de bénéficier de prêts de reconstitution de trésorerie de moyen terme, à des conditions préférentielles, l'intervention de l'Etat consistant en une bonification d'intérêts.

L'Etat a passé des conventions avec 5 réseaux bancaires (*Banque Populaire, Caisse d'Epargne, CIC, Crédit Agricole et Crédit Mutuel*) et dédié une enveloppe de 24 millions d'euros pour proposer aux exploitants traversant des difficultés conjoncturelles des prêts de trésorerie (*dispositif PRETEA*) :

- les banques conventionnées s'engagent à proposer des **prêts de moyen terme (24 ou 36 mois) à des taux inférieurs ou égal à 2,6% (max 50 000 euros, avec transparence GAEC)** ;
- l'Etat accorde une aide correspondant à une **bonification supplémentaire de 0,85%, majorée de 0,25% pour les jeunes installés.**

Sont éligibles à cette aide les **agriculteurs ayant subi une baisse d'au moins 20% de leur chiffre d'affaires en 2024 (exercice clos entre le 1^{er} juillet 2024 et le 30 juin 2025)**, par rapport à leur moyenne historique de référence (*CA moyen des 3 exercices précédents dans le cas général – soit entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2024*), **et ayant activé au moins 60% du montant de leur épargne de précaution, s'ils en détiennent une.**

Dans le cas où la date de clôture (*en tout état de cause au plus tard le 30 juin 2025*) ne permet pas d'avoir, au moment de l'établissement de l'attestation, des données définitives, alors des valeurs prévisionnelles pourront être établies par un expert-comptable, une association de gestion et de comptabilité ou un commissaire aux comptes pour les demandeurs concernés.

Lien vers la plateforme :

https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=PRETEA_2025

Lien vers le site de FranceAgriMer <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise/Prets-de-REconstitution-de-Tresorerie-des-Exploitations-Agricoles-PRETEA> qui donne accès à :

- l'instruction technique,
- l'attestation à remplir par l'AGC,
- la caleulette pour estimer le montant de l'aide,
- une V1 de FAQ qui sera complétée en fonction des questions remontées.

Il s'agit donc d'un dispositif « **1er arrivé, 1er servi** », l'enveloppe sera close au plus tard le **30/05/2025 à 14 heures (clôture du téléservice).**

Les dernières parutions aux JORF, JOUE et au BO Agri

Aides et financements

- Décision du directeur général N°FranceAgriMer/ST/2025/07 donnant **délégation de signature au préfet de Corse** : [ici](#)
- Décision du directeur général N°FranceAgriMer/ST/2025/12 donnant **délégation de signature au préfet de la région Occitanie** : [ici](#)
- Décision du directeur général N°FranceAgriMer/ST/2025/14 donnant **délégation de signature au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** : [ici](#)
- Décision du directeur général N°FranceAgriMer/ST/2025/03 donnant **délégation de signature à la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes** : [ici](#)
- Arrêté du 20 janvier 2025 portant **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – AOC concernée : Côtes de Provence** : [ici](#)
- Décret n° 2025-120 du 10 février 2025 portant dispositions complémentaires pour **favoriser le développement de l'assurance contre certains risques agricoles à compter de l'année 2024** : [ici](#)
- Décret n° 2025-124 du 11 février 2025 portant dispositions complémentaires pour **favoriser le développement de l'assurance contre certains risques agricoles à compter de l'année 2025 (simplification des démarches et modalités de désignation des interlocuteurs agréés)** : [ici](#)

Economie agricole

- Application de l'article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime relatif à la réalisation d'une **étude préalable agricole pour les projets** de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics ou privés, qui par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont **susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole – Instruction technique** : [ici](#)

Environnement

- Décision n° 2025/4/METHALCYON/1 du 13 janvier 2025 relative au **projet d'unité de méthanisation sur la commune de Mondragon (84)** : [ici](#)
- Décret n° 2025-66 du 24 janvier 2025 portant modification de **dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau (parmi les publics concernés : les exploitants agricoles)** : [ici](#)

Interprofessions

- Demande d'extension des contributions finançant des **actions conduites par le conseil interprofessionnel des vins de Provence** : [ici](#)
- Avis portant extension d'un avenant n°9 à l'accord interprofessionnel triennal 2023-2025 portant sur la **mise en place d'une réserve pour les vins de l'AOC Ventoux** : [ici](#) et [ici](#)
- Avis relatif à l'ouverture d'une consultation des auteurs concernés par la demande d'extension de la contribution financière des **actions conduites pour les AOC "Côtes du Vivarais", "Saint-Joseph" et "Vinsobres"** par l'interprofession des vins AOC/AOP Côtes du Rhône et Vallée du Rhône (Inter rhône) : [ici](#)
- Avis de publication de la décision du 9 juillet 2024 portant approbation et rendant obligatoire une **réserve interprofessionnelle pour l'appellation d'origine protégée AOC Coteaux d'Aix en Provence rosé de la récolte 2024** : [ici](#) et texte de référence [ici](#)

- Avis de publication de la décision du 9 juillet 2024 portant approbation et rendant obligatoire une **réserve interprofessionnelle pour l'appellation d'origine protégée AOC Coteaux Varois en Provence rosé de la récolte 2024** : [ici](#) et texte de référence [ici](#)
- Avis de publication de la décision du 9 juillet 2024 portant approbation et rendant obligatoire une **réserve interprofessionnelle pour l'appellation d'origine protégée AOC Côtes de Provence rosé de la récolte 2024** : [ici](#) et texte de référence [ici](#)

Social

- Arrêté du 5 février 2025 portant extension d'un avenant à l'accord relatif à la **création d'un régime conventionnel de remboursement complémentaire de frais de santé** dans les coopératives viticoles et leurs unions : [ici](#)

Règlementation communautaire

- Règlement (UE) 2025/195 de la Commission du 3 février 2025 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de *fenbuconazole* et de *penconazole* présents dans ou sur certains produits – **contre l'oïdium** : [ici](#)

Les dernières nominations

- Secrétaire général de la **préfecture des Bouches-du-Rhône**, sous-préfet de Marseille (groupe I) : **Frédéric POISOT** : [ici](#)
- **Membres de la commission thématique interfilières consacrée à la bioéconomie** au sein de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) : [ici](#)
- Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt – **DRAAF Corse** : **Pierre Papadopoulos** (*prise de fonctions au 01/03/2025*) : [ici](#)